

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2004

L'an deux mille quatre et le dix huit mars, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, CLAUDE, MAURY, COT, Mme LIBERATI, Mlle TEMPESTA, Mmes LIBRET-LAUTARD, MARCHET, Mrs LACOMBE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, Mrs VIGNES, TURREL, Mmes DELETTRE, FAUP, Mr BENAC.

Etaient absents excusés : Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mr FOURNIE, Mme LAUTRE, Mrs TEBANI, SEGALA.

Etaient absents : Mlle CAMBUS, Mr BARRAU.

Secrétaire de séance : Mme MARCHET.

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Propositions de la commission Sport et Vie Associative.

Monsieur COT fait part au Conseil Municipal des propositions de la commission Sport et Vie Associative.

Monsieur Cot propose de verser une subvention de 150 € pour le passage de la course cycliste La Route du Sud qui traversera Carbonne le samedi 19 juin 2004.

Monsieur Cot indique que cette animation intéresse le COC cyclisme et les amateurs de vélo. Adopté à l'unanimité.

2. Construction de la crèche Halte Garderie.

A. Marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après négociations avec les cabinets d'architecture Balas, Frauciel et Joffre, c'est le la SCP Bertrand et Christophe BALAS qui a été retenue.

Le taux de rémunération a été fixé à 11.70 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux (540 000 € HT)

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Contreras précise que le taux de rémunération négocié est très convenable.

Adopté à l'unanimité.

B. Demande d'aide financière auprès de la CAF et du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter les aides financières de la CAF et du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

C. Choix d'un coordinateur SPS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que tous les travaux faisant intervenir plusieurs entreprises doivent faire l'objet d'une coordination pour la sécurité et la protection de la santé. Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction de la crèche, un coordinateur SPS est nécessaire. Une consultation a été réalisée et les offres ont été les suivantes :

- Cabinet AURORE 2 700 € HT
- Cabinet PUERTOLAS..... 3 350 € HT
- Cabinet SEPT EURL Pas d'offre

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet Aurore dont la proposition s'élève à 2700 € HT.

Monsieur le Maire précise que ces cabinets ont notamment pour tâche de veiller à ce que les salariés soient déclarés.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

D. Choix d'un bureau de contrôle technique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 4 sociétés ont été consultées pour assurer une mission de contrôle technique concernant la construction de la crèche. Les offres ont été les suivantes :

- NORISKO..... 6 992 € HT
- SOCOTEC..... 8 450 € HT
- APAVE..... 7 910 € HT
- VERITAS..... 11 440 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir Norisko dont l'offre s'élève à 6 992 € HT.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

3. Participation de raccordement à l'égout : lotissement les Jardins.

La mise en œuvre de la PRE permet de faire participer financièrement le lotisseur aux travaux d'installation du réseau.

Cette participation est établie en estimant 80 % du coût d'une station d'épuration individuelle qu'aurait nécessitée l'opération de lotissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la PRE à la société PACFA qui envisage de créer un lotissement. Le coût de la station de traitement étant de 220 600 € HT, une participation à hauteur de 80% de ce montant peut être exigée.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération particulière sera prise chaque fois en fonction du projet.

Monsieur Bros indique que ce lotissement comporte 27 lots destinés à la construction de maisons individuelles ; le 27ème lot est un macrolot de 9179 m².

Monsieur le Maire ajoute que nous avons négocié pour que ces maisons aient 188 m² de SHON, ainsi le macrolot aura 4600 m² de SHON.

Monsieur Bros ajoute que 2 bassins pour les eaux pluviales sont prévus.

Monsieur Ormières fait part de sa désapprobation en indiquant que, même si à court terme nous n'avons pas l'argent disponible pour préempter , à long terme la multiplication de ce type de

logement va nous coûter beaucoup plus cher que ce que nous coûterait l'emprunt qui permettrait d'acheter ces terrains. A terme cela va nous coûter cher en argent mais aussi en problèmes.

Madame Grandet indique qu'elle est favorable à la préemption.

Monsieur Cot souligne que la vente des lots du Logis peut nous permettre de financer l'implantation d'activité économique, ce qui équilibrera les choses.

Monsieur Bros rappelle que la superficie de la commune est importante et que nous avons encore des espaces à préserver ; pour autant la densification du centre ville est inévitable.

De plus après élaboration d'un cahier des charges par les services techniques et respect de celui-ci par le lotisseur, une convention de transfert des voies et réseau pourra être envisagée.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la demande de PRE.

Adopté à la majorité (4 votes Contre)

4. Convention avec EDF pour la ZI de Naudon.

Monsieur Contreras explique que cette convention a pour objet l'alimentation électrique de la ZI de Naudon. Elle fixe la nature des prestations à la charge des parties.

Monsieur Contreras indique qu'EDF assurera l'équipement électrique des postes de distribution publique à l'intérieur du secteur d'aménagement, des OMT si nécessaires ainsi que les fermetures de fosses des cellules HTA.

Quant à la Mairie de Carbonne, Monsieur Contreras indique que celle-ci assurera la constitution des dossiers A et ou B réglementaires pour les réseaux électriques HTA 20 Kv , réalisera les réseaux intérieurs HTA 20 Kv, le génie civil des postes de distribution publique, les réseaux intérieurs BT et les déplacements et/ou dépose des ouvrages existants sur le site.

Les coûts se répartissent comme suit :

- les travaux HTA à l'intérieur de la ZI seront réalisés par l'aménageur et à la charge de celui-ci pour un montant estimé à 6248.98 € HT.
- Les travaux extérieurs à la ZI réalisés par EDF à la charge de la Mairie de Carbonne sont estimés à 5956.74 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

5. Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection

Considérant que les élections régionales vont se dérouler les 21 et 28 Mars prochain, il est nécessaire de délibérer sur l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection due aux agents de catégorie A et les agents de catégorie B dont l'indice brut est supérieur ou égal à 380.

Cette dernière se calcule selon une double limite :

- un crédit global obtenu en multipliant la valeur maximum de l'IFTS mensuelle des attachés par le nombre de bénéficiaires. Il faut entendre par bénéficiaires, l'ensemble des agents susceptibles de percevoir l'IFTS y compris ceux n'ayant pas effectué de service supplémentaire à l'occasion des élections.

Ce crédit global sera réparti en fonction du travail effectué le jour des élections.

- Une somme individuelle au plus égale au quart de l'IFTS annuelle maximum des attachés.

Monsieur le Maire précise que l'attribution se fera au prorata du nombre d'heures effectuées.

Adopté à l'unanimité.

6. Implantation de feux tricolores au carrefour de la route départementale n° 62 et l'avenue Vincent Auriol.

Monsieur le Maire indique que, conformément à notre demande, la DDE a réalisé une étude de faisabilité en vue de l'implantation de feux tricolores au carrefour de la route départementale n° 62 et de la rue Vincent Auriol.

Au vu des comptages effectués la DDE pense qu'un carrefour à feux n'est pas nécessaire mais qu'un aménagement de type mini-giratoire peut être envisagé. Ces travaux entrent dans le cadre des travaux d'urbanisation des routes départementales.

Monsieur le Maire précise que le coût approximatif de la création d'un carrefour à feux de type 4 voies y compris les passages piétons et le génie civil est d'environ 85 000 € TTC. La contribution de la commune serait alors au plus égale à 38 000 €.

Monsieur Bros indique que la réalisation de ce rond point dans le cadre de travaux d'urbanisation financés par le Conseil Général ne pourra pas intervenir avant 2007 ; en effet priorité est donnée aux giratoires de la Briquetterie et de la Dourdouille. L'avantage des feux tricolores est que l'installation peut être immédiate.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

7. Décision modificative n° 2 : budget de l'eau

Monsieur le Maire explique que la modification réalisée lors de la dernière séance n'a pas été suffisante ; en effet les modifications intervenues sur le rôle 2003 ont été importantes (changement de propriétaires, fuite au compteur, erreur de relevés...)

De plus 2 modifications budgétaires doivent être apportées concernant les amortissements et la dette.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Compte 673	+ 13 000 €
Compte 6811	+ 19 €
Compte 6611	+ 2200 €

+ 15 219 €

RECETTES

Compte 70111	+15 219 €
--------------	-----------

INVESTISSEMENT

RECETTES

Compte 281531	+ 19 €
Compte 1318	- 19 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

8. Décision modificative n° 2 : budget de l'assainissement.

Monsieur le Maire indique que le budget de l'assainissement connaît la même situation.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Compte 673	+ 3 000 €
Compte 6811	+ 1520 €
Compte 6611	+ 2300 €

RECETTES

Compte 70111	+6820 €
--------------	---------

+ 6820 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

Compte 281311	+ 630 €
Compte 281532	+ 890 €
Compte 1313	- 1520 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.
Adopté à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

9. Convention de vérification de l'installation extérieure de protection contre la foudre.

Monsieur le Maire précise que le contrat a pour objet de procéder à la vérification annuelle de l'installation extérieure de protection contre la foudre.

Le contrat est signé pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois avec la société Foudretech.

Le coût de la vérification annuelle est de 99.50 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire.

* Marché pour les essais préalables à la réception concernant la 20^{ème} tranche de travaux des eaux usées.

Après consultation de 4 entreprises, c'est l'entreprise SODI SARP qui a été retenue pour un montant de 2515 € HT

* Contrat de coordination SPS concernant le lotissement du Logis.

Après consultation de 3 cabinets c'est Monsieur Puertolas qui a été retenu pour un montant de 3360 € HT.

* Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude préalable de l'aménagement de la RD 62 et de la section comprise entre le chemin des Nauzes et l'avenue Vincent Auriol.

Le contrat est conclu avec la DDE pour un montant de 2600 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Marché de maîtrise d'œuvre : réhabilitation d'un bâtiment existant en syndicat d'initiative.

Monsieur le Maire propose de retenir Michel MOLINIER dont le taux d'honoraires est de 12.02 %.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 144 000 € HT.

La rémunération du maître d'œuvre sera donc de 17 308 .80 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

2. Convention de desserte en gaz naturel au lotissement du quartier du Logis.

Monsieur le Maire explique que la convention a pour objet de déterminer les modalités de réalisation et de rachat des ouvrages nécessaires à la desserte en gaz naturel des lots. La Mairie de Carbonne fera réaliser les ouvrages nécessaires à la distribution du gaz dont elle a la maîtrise d'œuvre par des entreprises qualifiées ayant l'agrément gaz de France.

Monsieur le Maire précise la teneur des travaux : extension de réseau sous la voie publique du lotissement et réalisation de branchements.

Monsieur le Maire précise qu'un état sera réalisé pour constater le nombre de clients utilisateurs du Gaz Naturel ; si la Mairie de Carbonne atteint un nombre de lots équipés pour les 3 usages en gaz naturel supérieur à 60 % alors Gaz de France accordera une prime commerciale de 152.45 € HT par lot dépassant cet objectif.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

3. Dénomination de rues à Activestre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les noms de rue attribués par le Conseil Communautaire aux voies intérieures à Activestre.

Il s'agit de l'allée des Vignes, de l'allée des Orchidées et des Ramblas.

Adopté à l'unanimité.

4. Cession de terrain

Monsieur le Maire propose de céder pour la somme de 240 € HT le terrain cadastré section B n° 752 d'une superficie de 119 m² à Monsieur Jean Claude LOZES.

Monsieur le Maire indique que l'avis des domaines a évalué ce terrain à 240 € HT.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de retenir les dates suivantes pour les prochains conseils municipaux :

- Jeudi 29 avril 2004
- Mercredi 19 mai 2004

L'ordre du jour étant clos, Monsieur Contreras fait part au Conseil Municipal du nombre d'entreprises ayant été retenues pour remettre une offre pour la réalisation des travaux de viabilisation du Logis.

Séance levée à 22h15